Structure du rapport sur l'application

La structure présentée ci-dessous, qui est calquée sur celle de la *Vision de la stratégie CITES pour 2021 à 2030*, a pour but de collecter les informations qui permettront de suivre les indicateurs de la Vision de la stratégie.

Déclaration de la CITES sur l'avenir

D'ici à 2030, tout le commerce international de la faune et de la flore sauvages est légal et durable, compatible avec la conservation à long terme des espèces, et contribue ainsi à enrayer la perte de diversité biologique, à assurer son utilisation durable, et à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Article VIII, paragraphe 7 b) de la Convention exige que chaque Partie à la CITES soumette au Secrétariat CITES un rapport sur les mesures législatives, réglementaires et administratives adoptées dans le but d'appliquer les dispositions de la Convention.

La structure du rapport permet aux Parties de présenter l'information de manière standardisée afin qu'elle puisse être facilement rassemblée, pour atteindre trois objectifs principaux :

- i) Permettre le suivi de l'application de la Convention et son efficacité ;
- ii) Faciliter l'identification des principaux accomplissements, des développements les plus importants, des tendances, écarts ou problèmes et solutions possibles ; et
- iii) Fournir une base pour la prise de décisions de la Conférence des Parties et des divers organismes compétents dans les aspects techniques et de procédure.

Les questions figurant dans le rapport sur l'application suivent la structure de la *Vision de la stratégie pour 2021* à 2030 et les indicateurs correspondants ont été alignés sur les objectifs de développement durable et sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, ce qui permet d'assurer une synergie et la cohérence des rapports.

L'information relative à la nature et à l'étendue du commerce CITES devrait être intégrée au rapport annuel (Article VIII paragraphe 7 a), tandis que le rapport prévu par l'Article VIII paragraphe 7 b) devrait se concentrer sur les mesures adoptées pour l'application de la Convention.

Le rapport doit couvrir la période indiquée dans la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP19) et les Parties doivent le soumettre au Secrétariat, comme ladite résolution les y encourage, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant chaque session de la Conférence des Parties (CoP). Le rapport est à transmettre un an avant la CoP pour que l'information puisse être compilée, que le Comité permanent puisse l'examiner avant la CoP, et que les résultats de la mise en œuvre des indicateurs de la Vision de la stratégie puissent être publiés avant la CoP.

Les rapports doivent être préparés dans l'une des trois langues de travail de la Convention : l'anglais, l'espagnol ou le français.

Les Parties sont *vivement* encouragées à établir et soumettre leurs rapports par voie électronique et à **répondre** au moins à toutes les questions en caractères gras. Cela permettra d'intégrer plus facilement et en temps voulu, dans la publication sur les indicateurs de la Vision de la stratégie, les informations transmises par les Parties. Si les rapports ne sont soumis qu'en version papier, le Secrétariat doit alors trouver des ressources pour en faire des copies électroniques, ce qui n'est pas une bonne utilisation de ses ressources.

Le rapport dûment rempli doit être envoyé à :

Secrétariat CITES Palais des Nations Avenue de la Paix 8-14 CH-1211 Genève Suisse

E-mail: info@cites.org

Tél.: +41 (0) 22-917-81-39/40 Fax: +41-(0)22-797-34-17

Veuillez contacter le Secrétariat à l'adresse ci-dessus si vous avez besoin de plus amples précisions pour établir le rapport.

Partie			Niger					
		nor on reppert						
Periode d	ouverte	e par ce rapport	2021- 2023					
Service p	répara	nt le rapport	Direction de la faune de la chasse et des aires protegées.					
Services,	organi	sations ou personnes y ayant contribué	Zoumari Salifou et Arfou Saley Baouna					
			SCRITES AUX ANNEXES DE LA CITES EST MENT LA CONVENTION AFIN DE PARVENIR À LA DURABLE DE CES ESPÈCES					
Objectif 1.	1	Les Parties remplissent leurs obligations en œuvre une législation, des politiques e Objectifs 12, 14 & 15 des ODD Objectifs A et cibles 4, 5, 9 et 10 du CMB						
Indicateur	1.1.1	Nombre de Parties classées dans la caté (Source des données : Projet sur les légis	egorie 1 dans le Projet sur les législations nationales. slations nationales)					
	1.1.1a Des politiques ou législations relatives à la CITES ont-elles été élaborées durant la période couverte par ce rapport ? Oui ☐ Non ☑ Si Oui, avez-vous partagé l'information avec le Secrétariat ? Oui ☐ Non ☐ Non applicable ☐ Si Non, veuillez donner des détails au Secrétariat dans ce rapport.							
1.1.1b Votre cadre législatif permet-il d'amender facilement vos lois nationales pour refléter les changements aux annexes CITES (p. ex. pour respecter le délai de 90 jours pour l'application de lignes directrices) ? Oui ⊠ Non □ Si Non, veuillez expliquer les contraintes rencontrées								
Indicateur	1.1.2		mmandations CITES de suspension du commerce. Parties et liste de référence des pays faisant l'objet u commerce)					
Objectif 1.	2	Les Parties ont mis en place des organes de gestion et des autorités scientifiques CITES, ainsi que des points focaux chargés de veiller au respect de la Convention qui s'acquittent efficacement de leurs obligations découlant de la Convention et des résolutions pertinentes.						
Indicateur	1.2.1	indépendante et qui ont des points focaux	ombre de Parties qui ont désigné au moins un organe de gestion, une autorité scientifique dépendante et qui ont des points focaux en place pour la lutte contre la fraude. ource des données : répertoire CITES en ligne)					
Objectif 1.3	3	L'application de la Convention au nive décisions adoptées par la Conférence de Objectifs 12, 14 & 15 des ODD Objectif A et cibles 4, 5, 9, 10 &15 du CM	D					
Indicateur	1.3.1		e les rapports pertinents au titre des résolutions et t/ou des recommandations du Comité permanent.					
1.3.1a	perting sont record (voir en ma	contenues dans les résolutions et décis nmandations du Comité permanent et l [lien vers la page du site web de la CITI atière de rapports]) ? éponses fournies à TOUTES les obligat	tions spéciales en matière de rapports rte par le présent rapport, y compris celles qui sions de la Conférence des Parties, dans les es notifications envoyées par le Secrétariat ES website où sont indiqués liste des besoins tions pertinentes en matière de rapports					

		Réponses fournies à AUCUNE des obligations pertinentes en matière de rapports Aucune obligation particulière ne s'applique en matière de rapports				
1.3.1b	applic	Avez-vous rencontré des difficultés durant la période couverte par le présent rapport pour appliquer des résolutions ou décisions particulières adoptées par la Conférence des Parties? Oui ☐ Non ☑				
Si Oui, quelle(s) résolution(s) ou décision(s) et, pour chacune, quelles ont été/sont les crencontrées?						
Objectif 1.4		Les annexes de la CITES reflètent correctement l'état et les besoins de conservation des espèces. Objectif 15 des ODD Objectif A et cibles 4 & 5 du CMB				
ndicateur 1.4.1		Le nombre et la proportion d'espèces inscrites aux Annexes dont on a constaté qu'ils satisfont les critères pour chaque Annexe contenus dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) ou celles qui lui ont succédé, dans le cadre de l'examen périodique ou de propositions d'amendements ;				

Objectif 1.5 Les Parties améliorent l'état de conservation des spécimens inscrits aux annexes de la CITES, mettent en place des mesures nationales de conservation, soutiennent leur utilisation durable et encouragent la coopération en matière de gestion des ressources sauvages partagées.

Objectifs 2, 12, 14 & 15 des ODD

Objectifs A et B et cibles 4, 5, 9 & 10 du CMB

Indicateur 1.5.1 L'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes CITES s'est stabilisé ou amélioré. (Source des données : catégories de menace utilisées dans la Liste rouge de l'UICN)

1.5.1a (précédemmen t 3.4.1a)	Votre pays dispose-t-il de donne l'état de conservation d'espèces sauvage dans votre pays et inso la CITES s'est stabilisé ou améli	s présentes à l'état crites aux annexes de	Oui	Non	Non applicable			
		Annexe I		\boxtimes				
		Annexe II	\boxtimes					
		Annexe III		\boxtimes				
	S'il existe des études de ce type q	ue vous souhaitez partag	jer, veuille	z fournir :				
]	Nom de l'espèce (scientifique) Un lien vers les données, ou un résumé							
	Giraffa camelopardalis peralta	il est disponoble des rapports de denombrement annuel de girafe à l'echelle nationale qui montre l'accroissement de le population.						
	Gyps spp.	plusieurs etudes réali especes de vautour et			menace sur les			
	Nanger dama	Les differents rapports des missions de suivi ecologique effectuées ces cinq dernieres années au niveau de reserves de la RNNAT et RNNTT revelent l'augmention de la poulation de la Gazelle dama au Niger.						
1.5.1b (précédemment 3.4.1b)	Avez-vous des exemples précis démergents pour l'une ou l'autre dénumérées ?		mes	Oui 				
	Si « Oui », veuillez expliquer en d	étail.		Pas d'infor	mation.			

Indicateur 1.5.2 Nombre d'espèces inscrites à la CITES pour lesquelles les Parties ont pris des mesures soutenant l'utilisation durable.

1.5.2 (précédemment 1.6.2a)	Des plans de cogestion, y compris des plans de rétablissement, sont-ils en dans votre pays pour des populations partagées d'espèces inscrites aux a CITES ?				
		r les espèces pour lesquelles ces plans sont en vigueur et fournir n plan publié pour chaque espèce.			
	Nom de l'espèce (scientifique)	Lien ou référence vers un plan publié			

BUT 2 : LES DÉCISIONS DES PARTIES SONT SOUTENUES PAR LES MEILLEURES INFORMATIONS ET DONNÉES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES

Objectif 2.1 Les avis de commerce non préjudiciable des Parties sont basés sur les meilleures informations scientifiques disponibles, et les avis d'acquisition légale sont basés sur les meilleures informations techniques et juridiques disponibles.

Objectifs 12, 14 & 15 des ODD Cibles 4, 5, 9 & 20 du CMB

Indicateur 2.1.1 Nombre de Parties ayant adopté des procédures standard pour réaliser des avis de commerce non préjudiciable (ACNP)

2.1.1a (précédem ment 1.5.2a)		Oui	Non	Pas d'information				
	Votre pays dispose-t-il de procédures normalisées pour formuler les avis de commerce non préjudiciable conformément à la <u>résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</u> ?							
	Si « Oui », veuillez décrire brièvement vos procédures de formulation d'avis de commerce non préjudiciable ou joignez une annexe au présent rapport, ou indiquez l'URL où l'on peut trouver l'information sur Internet							
2.1.1b (précédem ment 1.5.2b)	Lorsque vous établissez des avis de commerce non préjudiciable, avez-vous utilisé l'une des orientations suivantes? Cocher tout ce s'applique							
	Collè	ge virtuel						
	Liste (de l'UICN						
	Résolution C	Conf. 16.7						
	Atelier AC	NP 2008						
	Orientations spécifiques aux	espèces						
		Autre						
	Si vous avez répondu 'Autre' ou 'Orientations spécifiques au détails:	x espèces', v	euillez do	onner des				
2.1.1c	À quelle fréquence votre <u>pays</u> révise-t-il ou modifie-t-il les	Au cas par						
(précédem ment	avis de commerce non préjudiciable ?)		Tous les ans					
1.5.2c)		Tous les de ans	Tous les deux					
		Moins						
		fréquemme	réquemment					
		Un mélan ce qui préd	_					
	Veuillez décrire les circonstances dans lesquelles des avis d seraient modifiés	e commerce	non préj	udiciable				

Indicateur 2.1.2 Nombre d'ACNP écrits, soumis, et nombre de Parties soumettant des ACNP à publier dans la base de données CITES en ligne.

(Source des données : page sur les ACNP du site web de la CITES)

Indicateur 2.1.3 Nombre de Parties ayant inscrit les obligations d'avis d'acquisition légale dans leur cadre réglementaire national, comme recommandé dans la résolution Conf. 18.7 (Rev. CoP19).

2.1.3		Oui	Non	Pas d'information
	Est-ce que l'obligation de réaliser un avis d'acquisition légale est inscrite dans votre cadre réglementaire national, comme le recommande la <u>Résolution Conf. 18.7</u> (Rev. CoP19) ?			
	Si « Oui », veuillez indiquer le nom de l'instrument de réglement page internet où trouver ces informations :	ation ou f	ournir le	lien vers une

Objectif 2.2 Les Parties coopèrent en partageant des informations et des outils pertinents pour l'application de la CITES.

Objectif 12 des ODD Objectif B et cibles 20 & 21 du CMB

Indicateur. 2.2.1 Nombre d'études, enquêtes ou autres analyses entreprises par les pays d'exportation d'après les sources d'information citées dans la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable* relatifs : – à la situation des populations des espèces inscrites à l'Annexe II ; – aux tendances et effets du commerce sur les espèces inscrites à l'Annexe II ; et – à l'état et aux tendances des espèces de l'Annexe I présentes à l'état sauvage et à l'effet de tout plan de rétablissement.

2.2.1a (précédem ment 1.5.1a)	Des études, enquêtes ou autres analyses e elles été réalisées dans votre pays à propo		Dui	Non	Non applicable	Si oui, combien ?				
	 de la situation des populations des espè inscrites à l'Annexe II ? 	ces								
	 des tendances et effets du commerce su espèces de l'Annexe II ? 	ır les		\boxtimes						
	 de l'état et des tendances d'espèces de l'Annexe I présentes à l'état sauvage ? 			\boxtimes						
	 des effets de tout plan de rétablissement des espèces de l'Annexe I ? 	t sur								
	Des enquêtes, études ou analyses comprenaient-elles les connaissances et le savoir-faire pertinents des communautés et autochtones ?			\boxtimes						
	S'il existe des études de ce type que vous souhaitez partager, veuillez fournir :									
		e analyse en déclir ents, etc	les résultats de l'étude, lalyse (par exemple la situation déclin/stable/ en augmentation, s, etc. ou indiquer l'URL pour nce publié.							
	l ·	suivi de la d inventaires	•	•	la population a	travers des				

2.2.1b (précédem	Comment les résultats de ces études, enquêtes ou autres analyses sont-ils utilisés pour établir des avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Cocher tout ce qui s'applique							
ment 1.5.1b)		on des expoi	rtations 🗌					
	Mesures nat	•						
	Gestion d Discussion avec	e l'espèce ch	•					
	Discussion avec	_	-					
	Autre (veuillez fournir un bref résumé) :							
2.2.1c	Votre pays a-t-il adopté des mesures de conservation Oui							
(précédem	spécifiques ou des plans de rétablissement pour les Non							
ment 1.5.1c	espèces présentes à l'état naturel et inscrites à Non applicable)						
	l'Annexe I ?							
	d'information							
	Si « Oui », veuillez résumer brièvement en incluant, si possible, une évalua mesures il existe un proprgamme de reintroducdution de l'autruche d'A (Struthio camelus camelus) dont le processus est en cours.							
2.2.1d (précédem	Votre pays a-t-il publié des avis de commerce non préjudiciable qui peuvent être partagés ? Oui ☐ Non ☑							
ment 1.5.1d)	Si « Oui », veuillez fournir les liens ou exemples au Secrétariat dans le prés	sent rapport.						
	1							
2.2.1e (précédem ment 1.5.1e)	Quelle(s) méthode(s) parmi les suivantes (A à F du paragraphe 1) a) x) de la <u>résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</u> votre pays applique-t-il pour établir des avis de commerce non préjudiciable ?	Oui	Non					
1.0.10)	A. les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques ;							
	B. le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée ;							
	C. les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d'autres impacts ;							
	D. le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones ;							
	E. des consultations avec les experts compétents aux niveaux local, régional et international .	\boxtimes						
	F. les données sur le commerce national et international, telles que les informations provenant de la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), les publications sur le commerce, les connaissances locales, ainsi que les enquêtes réalisées sur les marchés ou sur l'Internet, par exemple.							

Indicateur 2.2.2 Nombre et proportion de quotas d'exportation annuels fondés sur des études de population. (Source des données : page sur les quotas d'exportation, site internet de la CITES)

Votre pays fixe-t-il des quotas annuels d'exportation ?	Oui Non	
Si « Oui », votre pays fixe-t-il des quotas fondés sur des études de population ou d'autres moyens ? Veuillez préciser, pour chaque espèce, comment sont fixés les quotas : Nom de l'espèce (scientifique)	Études de population ?	Autres : veuillez détailler
	Oui Non votre processus d'avis	de commerce
	d'exportation ? Si « Oui », votre pays fixe-t-il des quotas fondés sur des études de population ou d'autres moyens ? Veuillez préciser, pour chaque espèce, comment sont fixés les quotas : Nom de l'espèce (scientifique) Des quotas d'exportation annuels ont-ils été fixés à des niveaux qui garantiront une production et une consommation durables?	d'exportation? Si « Oui », votre pays fixe-t-il des quotas fondés sur des études de population ou d'autres moyens ? Veuillez préciser, pour chaque espèce, comment sont fixés les quotas : Nom de l'espèce (scientifique) Des quotas d'exportation annuels ont-ils été fixés à des niveaux qui garantiront une production et une consommation durables? Si « Oui », veuillez décrire comment elles s'inscrivent dans votre processus d'avis

Indicateur 2.2.3 Nombre d'ateliers et autres activités de renforcement des capacités rassemblant des États d'aires de répartition pour aborder les besoins de conservation et de gestion d'espèces CITES partagées.

2.2.3a (précédem ment 1.6.3a)	Les autorités CITES ont-elles <i>reçu</i> ou ont-elles <i>bénéficié</i> d'une ou de plusieurs activités d renforcement de capacités dispensées par des sources externes ?							
	Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités. Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	Quelles étaient les sources externes ¹ ?	
	Personnel de l'organe de gestion	\boxtimes			\boxtimes		USAID, Secretariat CITES, ZSL,	
	Personnel de l'autorité scientifique							
	Personnel de lutte contre la fraude	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes		Secretariat CITES,USAID, ZSL,WABILeD	
	Négociants							
	ONG		\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes		Born free, ZSL, HSI, FFW	
	Public							
	Autres : veuillez détailler							

p.8

Prière de fournir le nom des Parties et de tout pays non-Partie impliqués.

2.2.3b (précédem ment 1.6.3b)	Les autorités CITES ont-elles <i>assuré</i> des activités de renforcement des capacités à d'autres États de l'aire de répartition ?							
	Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités. Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	Détails	
	Personnel de l'organe de gestion	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes		Secretariat CITES	
	Personnel de l'autorité scientifique	\boxtimes			\boxtimes		Secretariat CITES	
	Personnel de lutte contre la fraude						Secretariat CITES	
	Négociants							
	ONG							
	Public							
	Autres Parties / Réunions internationales			Ш	Ш	Ш		
	Autres : veuillez détailler							
2.2.3c (précédem ment 1.6.3c)	De quelle manière votre pays collabo		Rarement	s Partios	es à les			
	Échange d'information							
	Suivi / études							
	Gestion des habitats Gestion de l'espèce] 	
	Application des lois						<u></u>	
	Renforcement des capacités		 					
	Autre (veuillez préciser)							
(précédem	Combien d'activités¹ de formation et de capacités votre pays a-t-il organisées du couverte par le présent rapport ?				s ass Secré			
		A	Aucune)	[
		1 🗆						
			2-5		[
			6-10 11-20		ا آ			
		Plu	ıs de 2		[\exists		

Une activité pourrait être une seule journée de formation, p. ex., pour un groupe du personnel de l'organe de gestion ou un cours/projet plus long entrepris par une personne

	Veuillez détailler les résolutions ou décisions impliquées							
2.2.3e (précédem ment 2.3.1b)	Quels types d'activités de renforcement des capacités ont eu lieu? lutte contre la criminalite liee aux especes sauvage; elevage en captivite de especes sauvage cas de l'autruche;							
2.2.3f (précédem ment 2.3.1c)	Quels sont les besoins de votre pays en matière de renforcement des capacités ?							
	Veuillez cocher les cases qui s'appliquent afin d'indiquer quel groupe cible et quelle activité. Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	Détails	
	Personnel de l'organe de gestion	\boxtimes	\square		\boxtimes			
	Personnel de l'autorité scientifique	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes			
	Personnel de lutte contre la fraude	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes			
	Commerçants / autres groupes d'utilisateurs	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes			
	ONG		\square	\boxtimes	\boxtimes			
	Public	\boxtimes	\square	\boxtimes	\boxtimes			
	Autres : veuillez détailler							
Indicateu	r 2.2.4 Le nombre de rapports commu	uniqués par	les Pa	rties c	onfo	mér	nent aux résolutions de la	

(Source des données : Secrétariat de la CITES)

Nombre de Parties partageant des informations sur l'application de la CITES (p.ex. bases de Indicateur 2.2.5 données partagées, visualisation des données / logiciels, outils axés sur le partage de l'information, etc.).

2.2.5	Votre pays a-t-il partagé des informations sur l'application de la CITES (par ex. bases de données partagées, visualisation des données/logiciels, outils axés sur le partage de l'information) ?	Oui Non	
-------	---	------------	--

Indicateur 2.2.6: Nombre d'événements parallèles à la CoP, où les Parties présentent des informations et des outils en lien avec l'application de la CITES. (Source des données : calendrier et description des événements parallèles à la CoP)

Objectif 2.3 Les Parties disposent d'informations suffisantes pour faire appliquer la Convention. Objectif 12 des ODD Objectif D et cibles 15 & 21 du CMB

Indicateur 2.3.1 Proportion de Parties qui utilisent les outils disponibles. Par exemple, on pourrait utiliser Google Analytics pour le nombre de visites sur le site web de la CITES, la Liste des espèces CITES, ou Species+ ou le nombre de téléchargements de la base de données sur le commerce CITES pour estimer l'utilisation des outils partagés. (Source des données : Secrétariat de la CITES – Nombre de visites sur le site web de la CITES, sur la page de la Liste des espèces CITES, ou Species+ ou le nombre de téléchargements à partir de la base de données sur le commerce CITES)

Indicateur	2.3.2	Pourcentage de Parties signalant avoir suffisam Convention.	ment d'informations po	our appliquer la
2.3.2	suff	mez-vous que votre pays dispose de isamment d'informations pour appliquer la ovention ?	Oui Non	
Objectif 2.	4	Les Parties disposent d'informations suffisantes p d'inscription des espèces reflétant les besoins de co Objectif 12 des ODD Objectifs A & D et cibles 5, 20, & 21 du CMB		
Indicateur	2.4.1	Pourcentage de Parties déclarant avoir suffisam décisions d'inscription reflétant les besoins de conse		our prendre des
2.4.1	suff déc aux	mez-vous que votre pays dispose de isamment d'informations pour prendre des isions en matière d'inscription qui correspondent besoins en matière de conservation des èces ?	Oui Non	
Objectif 2.	Ob	s lacunes et besoins en informations sur les espèces d jectif 12 des ODD le 21 du CMB	clés sont identifiés et con	nblés.
Indicateur	2.5.1	Nombre de Parties qui ont entrepris des recherche non préjudiciable) sur leurs espèces clés les p Convention.		
2.5.1a	com	re pays a-t-il entrepris des recherches (y compris a nmerce non préjudiciable) sur leurs espèces clés l a Convention ?	es plus concernées pa	
	Si «	Oui », veuillez indiquer comment sont identifiées	les espèces clés :	
2.5.1b (précédem ment 1.4.1a)	insc	e pays a-t-il entrepris des études pour savoir si certair ription aux annexes CITES ?		ent d'une Oui
		Oui », veuillez fournir un résumé ici ou un lien vers le copie du rapport au Secrétariat si ces travaux ne sont	• •	(ou envoyer
Indicateur	2.5.2	Nombre de pays Parties qui manquent actuellement plus concernées par l'application de la Convention e		
2.5.2	qui o	nez-vous que votre pays manque actuellement d'ir nt été repérées comme étant celles qui seraient le Convention, et qu'il a besoin d'aide pour remédie	s plus concernées par	l'application
		Dui », veuillez préciser de quelles espèces il s'agit in : Uromastyx geyri,appui a la realisation d' etude		

- BUT 3 : LES PARTIES (INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT) DISPOSENT DES OUTILS, RESSOURCES ET CAPACITÉS NÉCESSAIRES POUR APPLIQUER ET FAIRE RESPECTER EFFICACEMENT LA CONVENTION, CONTRIBUANT AINSI À LA CONSERVATION, À L'UTILISATION DURABLE ET À LA RÉDUCTION DU COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES SAUVAGES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CITES
- Objectif 3.1 Les Parties suivent des procédures administratives transparentes, pratiques, cohérentes et d'utilisation facile, et réduisent la charge de travail administratif.

 Objectif 16 des ODD

Objectif 16 des OD
Objectif D du CMB

Indicateur 3.1.1 Nombre de Parties ayant adopté des procédures standard transparentes pour la délivrance opportune de permis, conformément à l'Article VI de la Convention.

		Oui	Non	Pas d'information
3.1.1 (précédem ment 1.2.1a)	Votre pays dispose-t-il de procédures standard pour les demandes et la délivrance des permis ?	\boxtimes		
,	Les procédures sont-elles publiquement disponibles ?	\boxtimes		

Indicateur 3.1.2 Nombre de Parties utilisant les procédures simplifiées décrites dans la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP19).

3.1.2 (précédem ment 1.2.2a)	dem t				
		Cochez toutes les réponses applicables			
		Oui	Non	Pas d'information	
	Lorsque les échantillons biologiques du type et de la taille précisés dans l'annexe 4 de la <u>Résolution Conf. 12.3</u> (<u>Rev.CoP19</u>) sont exigées de toute urgence.	\boxtimes			
	Pour la délivrance de certificats pré-Convention conformément à <u>l'Article VII,</u> paragraphe 2.	\boxtimes			
	Pour la délivrance de certificats d'élevage en captivité ou de reproduction artificielle conformément à l'Article VII, paragraphe 5.	\boxtimes			
	Pour la délivrance de permis d'exportation ou de certificats de réexportation, conformément à l'Article IV pour les spécimens mentionnés dans l'Article VII, paragraphe 4.	\boxtimes			
	Y a-t-il d'autres cas où un organe de gestion estime qu'une procédure simplifiée est justifiée ? Si 'Oui', veuillez expliquer en détail.				

Indicateur 3.1.3 Nombre de Parties ayant adopté un système électronique de délivrance des permis.

		Oui	Non	Pas d'information			
3.1.3 (précédem ment 1.2.1b)	Votre pays dispose-t-il des éléments suivants :						
	Un système de gestion électronique des données et de délivrance des permis sur papier ?		\boxtimes				
	Des échanges d'informations sur les permis électroniques entre les organes de gestion de certains pays ? Si Oui, veuillez établir la liste de ces pays		\boxtimes				
	Des échanges d'informations sur les permis électroniques avec les organes de gestion de tous les pays ?		\boxtimes				
	Des échanges de données sur les permis électroniques entre les organes de gestion et les douanes ?		\boxtimes				
	Des permis électroniques utilisés pour franchir les frontières avec validation électronique par les douanes ?						
	Si vous répondez « Oui » à l'une des questions précédentes, informations sur les difficultés rencontrées et les problèmes			des			
	Dans la négative, avez-vous songé à avancer dans la voie de l'émission électronique de permis¹?	\boxtimes					
	Si vous prévoyez de passer à la délivrance électronique de permis, veuillez expliquer ce qui vous aiderait à le faire : une assistante technique et finaciere nous aidera de passer des permis manuels au permis electroniques.						

Objectif 3.2 Les Parties et le Secrétariat élaborent, adoptent et mettent en œuvre des programmes adéquats de renforcement des capacités.

Objectif 17 des ODD
Objectif D et cibles 20 & 21 du CMB

Indicateur 3.2.1 Nombre de Parties ayant des programmes de formation et des moyens d'information en place pour appliquer la CITES, notamment pour formuler les avis de commerce non préjudiciable, délivrer les permis et lutter contre la fraude.

3.2.1a	Votre pays dispose-t-il de ressources ou de formation sur le terrai	in pour : Oui/Non	
(précédem ment 1.8.1a)	La formulation d'avis de commerce non préjudiciable ? Les fonctionnaires délivrant les permis ?		
	Les agents de lutte contre la fraude ?	$\boxtimes \square$	
3.2.1b (précédem ment 1.8.1b)	Le collège virtuel CITES est-il utilisé dans vos travaux de renforcement des capacités ?	Oui Non Pas d'information	
	Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant le collège virtuel pour le renforcement des capacités ?		
3.2.1c (précédem ment 1.8.1c)	La Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts est-elle utilisée dans les ateliers de renforcement des capacités, ou fait-elle partie de leurs programmes ?	Oui Non Pas d'information	
	Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant la Compilation d'outils de l'ICCWC pour le renforcement des capacités ?		

La délivrance électronique de permis fait référence à la gestion électronique (sans utilisation de papier) des procédures d'octroi de permis, y compris les demandes de permis, les consultations entre l'organe de gestion et l'autorité scientifique, l'octroi de permis, la notification aux douanes et la soumission de rapports.

Indicateur 3.2.2 Nombre d'ateliers et autres activités de renforcement des capacités rassemblant des États d'aires de répartition pour aborder les besoins de conservation et de gestion d'espèces CITES partagées.

Voir questions relatives à l'indicateur 2.2.3

Objective 3.3 Des ressources suffisantes sont disponibles aux niveaux national et international pour appuyer les programmes de renforcement des capacités nécessaires et garantir la pleine application et le contrôle du respect de la Convention.

Objectifs 15 & 17des ODD

Objectifs 15 & 17des ODD Objectif D et cibles 20 & 21 du CMB

Indicateur 3.3.1 Nombre de Parties remplissant leurs obligations relatives à leurs contributions statutaires au Fonds d'affectation spéciale.

(Source des données : Secrétariat de la CITES)

- Indicateur 3.3.2 Pourcentage du total des fonds requis pour mettre en œuvre le programme de travail convenu par la Conférence des Parties et qui est entièrement financé. (Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Objectif 3.4 Les Parties reconnaissent le commerce illégal des espèces sauvages comme une infraction grave, et disposent de systèmes adéquats pour le détecter et le dissuader.

 Objectif 15 des ODD
- Indicateur 3.4.1 Nombre de Parties pour lesquelles la criminalité liée au commerce illégal d'espèces sauvages (comme la chasse/la capture illégale et le trafic des espèces sauvages) est reconnue comme une infraction grave.

3.4.1a (précédem ment 1.7.3b)	Les infractions pénales telles que le braconnage et le trafic d'espèces sauvages sont-elles reconnues comme des crimes graves ¹ dans votre pays ?	Oui Non Pas d'information						
	braconnage ou de trafic des espèces sauvages soient traitées con Quiconque aura commi les infractions mentionnees a l'article 4 (la	uillez expliquer quels critères doivent être remplis pour que les infractions de u de trafic des espèces sauvages soient traitées comme des infractions graves : ira commi les infractions mentionnees a l'article 4 (la loi 2019-047 dite loi CITES au it des specimens de la faune ou de la flore de l'annexe I de la convention CITES sera ine d'emprisonnement de 2 mois à 6 ans.						
3.4.1b (précédem ment 1.7.3a)	Votre pays dispose-t-il de lois et procédures en vigueur pour enquêter, poursuivre et sanctionner toute infraction à la CITES comme étant une infraction grave ? Si « Oui », veuillez donner le titre de la loi et un résumé des sanctions prévues : Loi 2019-047 portant repression des infractions realtives au commerce international des especes de	Oui Non Pas d'information						
3.4.1c (précédem ment 1.7.3c)	faune et de flore sauvages menacées d'extinction au Niger Votre pays a-t-il la capacité d'utiliser une technologie d'analyse scientifique² pour soutenir les enquêtes sur des infractions à la CITES ? Si « Oui », veuillez fournir un bref résumé sur tous les échantillons prélevés et soumis à un établissement d'analyse scientifique approdans un autre pays) durant la période couverte par ce rapport							
	ans un autre pays) durant la période couverte par ce rapport : ii « Oui » et que votre pays dispose d'un établissement d'analyse scientifique approprié pour les spèces inscrites aux annexes CITES, veuillez indiquer à quelles espèces cela s'applique :							

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction grave comme un acte constituant une infraction passible d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans ou d'une peine plus lourde.

Par capacité d'utiliser des technologies d'analyse scientifique on entend la capacité de recueillir, manipuler et soumettre des échantillons prélevés sur des scènes de crime impliquant des espèces inscrites aux annexes CITES à un établissement d'analyse scientifique approprié, situé soit dans votre pays, soit dans un autre (ou d'autres) pays.

3.4.1d (précédem ment 1.7.3d)	d'application des lois multidisciplinaire(s)¹ ciblant des espèces		Oui Non Pas d'informat	ion \square			
	1	Si « Oui », veuillez expliquer brièvement et indiquer notamment les enseignements tirés qui					
3.4.1e (précédem ment 1.7.3e)	Votre pays dispose-t-il d'une procédure normalisée for entre différentes agences pour soumettre des informarelatives à des infractions à la CITES à INTERPOL e l'Organisation mondiale des douanes ?	ations	nant	Oui Non Pas d'information			
3.4.1f (précédem ment 1.7.3f)	Votre pays applique-t-il des dispositions législatives, dans l'un des cas suivants, à l'enquête, aux poursuites et/ou la condamnation d'infractions à la CITES, selon les besoins ?	Oui	Non	Pas d'information	Si oui, combien de fois ces dispositions ont été utilisées durant la période couverte par le présent rapport?		
Í	Criminalité générale ²						
	Infractions principales ³						
	Confiscation d'avoirs ⁴	\boxtimes					
	Corruption ⁵	\boxtimes					
	Coopération internationale en matière criminelle ⁶	\boxtimes					
	Criminalité organisée ⁷	\boxtimes					
	Techniques d'enquête spécialisées8	\boxtimes					
	Si vous avez répondu « Oui » à l'une des propositions qui figurent ci-dessus, veuillez expliquer comment chacune d'elles est appliquée aux infractions à la CITES ? Veuillez fournir un bref résumé, comprenant tout enseignement tiré qui pourrait être utile à d'autres Parties :						
3.4.1g (précédem ment 1.7.3g)	Votre pays a-t-il la capacité institutionnelle d'applique dispositions législatives énumérées dans la question face à des infractions à la CITES ?	ci-des		Oui Non Pas d'informa	 -		
	Si la réponse est « Non », veuillez fournir un bref rési renforcement des capacités	umé de	e vos p	rincipaux besoir	ns de		

Objectif 3.5 Les Parties travaillent en collaboration avec les États de l'aire de répartition, de transit et de destination, afin de s'attaquer aux chaînes de commerce illégal dans leur totalité, notamment

La coopération internationale en matière criminelle comprend la législation en vertu de laquelle une demande officielle d'assistance juridique mutuelle et/ou d'extradition d'une personne pour des poursuites criminelles peut être communiquée à un autre pays.

Une opération multidisciplinaire d'application des lois fait participer des fonctionnaires de toutes les disciplines de lutte contre la fraude pertinentes, selon les besoins, par exemple des officiers de police, des douanes et des autorités de réglementation des espèces sauvages. Il peut s'agir d'une opération infranationale, nationale ou internationale.

Les lois sur la criminalité générale concernent des infractions telles que la fraude, la conspiration, la possession d'armes et d'autres questions énumérées dans le code pénal national.

³ L'article 2, paragraphe h) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction principale comme toute infraction à la suite de laquelle un produit est généré, qui est susceptible de devenir l'objet d'une infraction définie par la Convention.

⁴ Confiscation: la saisie des biens obtenus par des activités criminelles afin de s'assurer que les délinquants ne bénéficient pas du produit de leur crime.

Les dispositions contre la corruption comprennent les lois nationales d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption couvrant des infractions telles que la corruption de fonctionnaires, le détournement de fonds publics, le commerce d'influence et l'abus de fonctions par des fonctionnaires.

L'article 2, paragraphe a) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit un groupe criminel organisé comme un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel.

Des techniques d'enquête spécialisée sont des techniques déployées contre des infractions graves et/ou organisées lorsque les techniques d'application du droit classique ne réussissent pas à traiter de manière adéquate les activités des groupes criminels. Les exemples comprennent les livraisons surveillées et les opérations secrètes.

		à travers des stratégies de réduction de l'offre et de la demaille commerce soit légal et durable. Objectifs 15 & 17 des ODD Cibles 5, 16, 20 & 21 du CMB	nde de produits illégau	x, afin que
Indicateur	3.5.1	Le nombre de saisies réalisées grâce à la collaboration entre l'aire de répartition, de transit et de destination, afin de s'att commerce illégal.		
3.5.1	collab répart	utorités de votre pays ont réalisé des saisies grâce à la poration entre Parties à l'échelle des États de l'aire de ition, de transit et de destination, afin de s'attaquer à haînes entières du commerce illégal ?	Oui Non Pas d'information	
	Si « O 2019	ui », veuillez indiquer le nombre de saisies réalisées : +5	600 kg d'ecaille de pa	ngolin en
Objectif 3.	6	Les Parties prennent des mesures pour interdire, préve corruption. Objectif 16 des ODD	enir, détecter et sanc	tionner la
Indicateur	3.6.1	Nombre de Parties signalant des activités de lutte contre d'application.	la corruption dans le	s rapports
3.6.1	corru charg	pays a-t-il entrepris des activités pour lutter contre la otion, en particulier s'agissant des agences nationales ées de faire respecter les lois sur les espèces sauvages lestion des zones protégées ?	Oui Non Pas d'information	
	prend	ui », veuillez décrire les activités en question : le ministe en compte les questions relative a la faune et la flore sau nale en matiere de lutte la corruption et le blanchissemen	ıvage dans la politiqu	
Objectif 3.	7	Les investissements dans le renforcement des capacit hiérarchisés et coordonnés, et leur réussite est surveillée progressive dans le temps. Objectifs 15 & 17 des ODD		

Objectif D et cible 20 du CMB

Indicateur 3.7.1 Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées pour les Parties (Source des données : voir questions relatives à l'indicateur 2.2.3)

Indicateur 3.7.2 Nombre de Parties qui signalent, dans leur rapport, des améliorations de l'application après des efforts en matière de renforcement des capacités.

3.7.2	Êtes-vous en mesure de signaler des améliorations de l'application de la CITES dans votre pays après des activités ciblées de renforcement des capacités ?	Oui Non Pas d'activités de renforcement des capacités	
	Si « Non », veuillez décrire les raisons pour lesquelles des act des capacités n'ont pas permis d'améliorer l'application de la		

Indicateur 3.7.3 Total des investissements les efforts de renforcement des capacités. dans (Source des données : rapports relatifs aux activités de renforcement des capacités)

Objectif 3.8 Les Parties tirent pleinement parti des nouvelles avancées technologiques pour améliorer l'application effective et le respect de la Convention.

Objectif 17 des ODD

Objectif D et cibles 20 & 21 du CMB

Indicateur 3.8.1 Le nombre de Parties à la CITES utilisant l'API Liste des espèces CITES. (Source des données : Secrétariat de la CITES)

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CITES
CONTRIBUENT ÉGALEMENT À D'AUTRES EFFORTS INTERNATIONAUX VISANT À
PARVENIR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET EN TIRENT DES ENSEIGNEMENTS

Objectif 4.1 Les Parties soutiennent les orientations relatives au commerce durable des espèces sauvages, en particulier celles qui renforcent les capacités des peuples autochtones et des communautés locales à rechercher des moyens d'existence.

Objectifs 8, 12, 14, 15 & 17 des ODD Objectifs B & C et cibles 5 & 22 du CMB

Indicateur 4.1.1 Le nombre d'espèces inscrites à la CITES pour lesquelles les Parties ont conçu/appliqué des politiques pertinentes de gestion durable des espèces.

4.1.1	Votre pays a-t-il conçu ou appliqué de pertinentes de gestion durable des es inscrites aux annexes de la CITES ?		Oui Non Pas d'information	
	Si « Oui », veuillez indiquer le nom de	cernée :		
	Taxon (nom scientifique)	Nombre total d' aux annexes de	espèces concernées in la CITES	nscrites
	Struthio camelus camelus	I		
	Giraffa camelopardalis peralta	II		
	Hippopotamus amphibius	II		
	Addax nasomaculatus	ddax nasomaculatus I		
	Nanger dama	Į.		

Indicateur 4.1.2: Pourcentage de Parties qui ont codéveloppé ou soutenu les capactés du Comité de liaison des peuples autochtones à créer des moyens d'existence.

4.1.2	Votre pays a-t-il codéveloppé ou soutenu les capacités des	Oui	\boxtimes
	peuples autochtones et des communautés locales à trouver	Non	
	des moyens d'existence ?	Pas	
		d'information	

Objectif 4.2 L'importance d'atteindre l'objectif global de la CITES en tant que contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable pertinents, ainsi que du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, est reconnue.

Objectifs 12, 15 & 17 des ODD

Cibles 4 & 5 du CMB

Indicateur 4.2.1 Nombre de Parties tenant compte de la CITES dans leur Stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité (SNPAB), ainsi que dans les stratégies mondiales et nationales pour la conservation des plantes dans le cadre du programme de la CDB.

4.2.1a (précédem ment 3.4.2a)	La CITES a-t-elle été intégrée dans la Stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité (SNPAB) ou dans d'éventuelles versions révisées de la SNPAB de votre pays ?	Oui Non Pas d'information	
4.2.1b (précédem ment 3.4.2b)	Votre pays a-t-il réussi à obtenir des fonds auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou d'autres sources pour soutenir la mise en œuvre du volet CITES de la SNPAB ?	Oui Non Pas d'information	

Objectif 4.3 La prise de conscience du rôle, de l'objectif et des réalisations de la CITES est accrue à l'échelle mondiale.

Objectifs 12 & 17 des ODD Cibles 4, 5 & 21 du CMB

- Indicator 4.3.1 Nombre de visites nouvelles et uniques sur le site web de la CITES. (Source des données : Secrétariat de la CITES Nombre de visites sur le site web de la CITES)
- Indicateur 4.3.2 Nombre de Parties ayant des informations sur la CITES et ses obligations sur leurs sites web officiels.

 (Source des données : Secrétariat de la CITES Nombre d'organes de gestion disposant d'un site web)
- Indicateur 4.3.3 Nombre d'abonnés sur les plateformes des réseaux sociaux pour la CITES. (Source des données : Secrétariat de la CITES Nombre d'abonnés suivant la CITES et la Journée mondiale de la vie sauvage sur les médias sociaux, par ex. Instagram, LinkedIn, Facebook, Youtube, Wechat et Weibo)
- Indicateur 4.3.4 Nombre de hashtags clés identifiants (par exemple, #cites, #citescop19 #worldwildlifeday, etc.) sur la CITES.

 (Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Indicateur 4.3.5 Nombre d'événements enregistrés sur le site de la Journée mondiale de la vie sauvage. (Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Objectif 4.4 Les Parties à la CITES sont informées des actions internationales en faveur du développement durable susceptibles de contribuer à l'atteinte du but de la CITES.

 Objectif 17 des ODD

 Cible 21du CMB
- Indicateur 4.4.1 Nombre de réunions/CoP où les représentants d'autres organismes internationaux font rapport sur des activités pertinentes pour les Parties à la CITES (Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Indicateur 4.4.2 Événements, documents et exposés, etc. donnés par d'autres organes intergouvernementaux et forums lors de réunions organisées par le Secrétariat CITES. (Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Indicateur 4.4.3 Nombre de notifications aux Parties émises par le Secrétariat CITES relatives à des actions internationales en faveur du développement durable qui pourraient avoir une incidence sur le but de la CITES.

 (Source des données : Secrétariat de la CITES)

BUT 5 :		LA RÉALISATION DE LA VISION DE LA STRATÉGI LA COLLABORATION	E CITES EST AMÉ	LIORÉE GRÂCE À
Objectif 5.1		Les Parties et le Secrétariat soutiennent et renforcent le afin d'atteindre les objectifs identifiés. Objectif 17 des ODD Objectif D et cible 20 du CMB	es partenariats de co	oopération existants
Indicateur 5	5.1.1	Nombre de Parties indiquant avoir atteint des synerg d'autres conventions relatives à la biodiversité et autr l'environnement, le commerce et le développement.		
5.1.1 (précédem ment 3.3.1a)	rédu natio acco conv inter l'alin	mesures ont-elles été prises pour assurer la coordi ire le dédoublement des activités entre les autorités onales CITES et les points focaux nationaux d'autre ords multilatéraux sur l'environnement (p. ex., les au rentions relatives à la biodiversité : CDB, CMS, Trai- national sur les ressources phytogénétiques pour nentation et l'agriculture, Ramsar, Convention du pa dial1) auxquels le pays est Partie ?	s Non s Pas utres d'infoi té	rmation
	et du	Oui », veuillez décrire brièvement : il existe au sein du Developpement Durable un comite national technique ention et accord sur la DB au Niger dont ceux de la Cl7	qui reuni tous les p	
Indicateur 5	5.1.2	Nombre de Parties coopérant/collaborant avec des conon gouvernementales pour participer à et/ou finance de formation et renforcement des capacités.		
5.1.2 (précédem ment 3.3.3a)	form	nancement visant à faciliter les ateliers CITES, la ation et autres activités de renforcement des acités a-t-il été fourni à/reçu de :	Cochez tout ce qui s'applique	Quelles organisations ?
	Orga	nisations intergouvernementales ?		USAID, Ambassade des USA
	Orga	anisations non gouvernementales ?		Born Free, HSI, ZSL,
Indicateur 5	5.1.3	Nombre d'actions en coopération prises dans le cadr établis pour empêcher une exploitation non dura international.		
5.1.3 (précédem ment 3.5.1a)	bila	re pays a-t-il pris des mesures, dans le cadre d'acco téraux ou multilatéraux établis autres que la CITES bêcher l'exploitation non durable d'espèces par le c	pour Non	

Indicateur 5.1.4 Nombre de fois que d'autres organisations et accords internationaux pertinents traitant des ressources naturelles sont consultés sur des questions touchant aux espèces faisant l'objet d'un commerce non durable.

d'information

international?

Si « Oui », veuillez expliquer en détail.

CBD = Convention sur la diversité biologique ; CMS = Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Ramsar = Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

5.1.4 (précédem ment 3.5.2a)	que inter	nbre moyen de fois, par an, des organisations et accords rnationaux ont été consultés les autorités CITES	Une fois	Secondaria de Commentaire de Consultation de Consultées et sur quelles questions					
		nne(s) de gestion							
		orité(s) scientifique(s)							
	Auto	rité(s) de lutte contre la fraude					<u> </u>		
Indicateur 5	.1.5	Nombre d'accords de coopération relatives à la biodiversité ou accorde liaison des conventions relative (Source des données : Secrétaries)	ords mu ives à la	ultilatéra a biodive	aux sur ersité (E	l'enviro			
Objectif 5.2		Les Parties encouragent la for durables entre la CITES et les p progresser vers l'objectif de la C l'utilisation durable de la diversité Objectif 17 des ODD Objectif D et cible 20 du CMB	partenai CITES e	aires inte et la plei	ernation	naux co	ompéter	nts, le cas échéa	ant, pour
ndicateur 5	.2.1	Nombre d'alliances entre la CITE contribuer à la réalisation de l'ob et de l'utilisation durable de la bid (Source des données : Secrétari	ojectif de iodiversi	e la CITE ité.	ES et à				
Objectif 5.3		La coopération entre la CITES institutions connexes est renforce le contrôle du respect de la CITE Objectifs 15 & 17 des ODD Objectif D du CMB	cée afin						
Indicateur 5	.3.1	Nombre de Parties ayant reçu dautres institutions apparentées conservation et de développement	pour r	réaliser	des a	activités	s compo		
5.3.1a (précédem ment 3.1.1a)	inter des a déve	fonds provenant de mécanisme nationaux et autres institutions activités comportant des éléme eloppement durable touchant à Oui », veuillez expliquer brièveme	s appar ents de la CITE	rentées _l conser	pour revation	n et de	r N s? P	Dui Ion Ion applicable Pas I'information	
5.3.1b (précédem ment 3.1.1a)	Dura de fir	ant la période couverte par le prés nancement internationaux et d'aut ni un financement à votre pays :	sent rapp				nt-ils re	ugmenté esté stable liminué	

(précédem ment 3.1.1a)

Indicateur 5.3.2 Nombre de pays et d'institutions ayant fourni des fonds supplémentaires des autorités CITES à un autre pays ou une autre activité pour des projets de conservation et de développement durable afin de contribuer aux objectifs de la Convention.

5.3.2 (précédem ment 3.1.2a)	Votre pays a-t-il fourni une assista un ou plusieurs autres pays en rap					e à	Oui Non Pas d'info	rmation
	Dans l'affirmative, veuillez cocher les cases indiquant le type d'assistance fourni.	Gestion de l'espèce¹	Gestion des habitats²	Utilisation durable	Application des lois	Moyens de subsistance	Autre (à préciser)	Détails (veuillez fournir davantage d'information en annexe, si nécessaire)

-

Utiliser la colonne de la conservation des espèces pour le travail directement lié aux espèces – par exemple, les situations des populations, les programmes éducatifs, la résolution des conflits, etc.

Utiliser la colonne de la conservation de l'habitat pour le travail qui soutient indirectement la conservation des espèces – par exemple, la gestion des habitats, le développement de cadres de politiques pour la gestion des terres, etc.

Questions qui ne sont pas directement liées aux indicateurs de la Vision de la stratégie CITES mais qui apportent des informations utiles quant à la mise en œuvre de la Convention

COOPÉRATION ET SYNERGIES

C1 (précédem ment 1.6.1a)	Votre pays a-t-il souscrit un accord bilatéral ou multilatéral quelconque pour la cogestion d'espèces partagées ? Oui Non Si « Oui », veuillez fournir brièvement des détails, y compris le nom des accords et quels autres pays participent : Dans le cadre de la gestion concertée du WAP,notre pays a signé un accord tripartite avec le Benin et le Burkina Faso pour la gestion des especes partagées fauniques et floristiques.
	floristiques.

C2a (précédem ment 3.3.2a)	À combien de projets internationaux tenant compte de questions rele CITES votre pays a-t-il contribué ?	vant de la	1
C2b (précédem ment 3.3.2b)	En plus de C2a, combien de projets de niveau national votre pays a-t œuvre qui tiennent compte de questions relevant de la CITES ?	-il mis en	0
C2c (précédem ment 3.3.2c)	Des efforts ont-ils été déployés à l'échelon national pour que votre/vos organe(s) de gestion ou autorité(s) scientifique(s) CITES collaborent avec :	Oui	Non
	Les organismes de développement ?		\boxtimes
	Les organismes du commerce ?	\boxtimes	
	Les autorités provinciales, d'État ou territoriales ?	\boxtimes	
	Les autorités locales ou les collectivités ?	\boxtimes	
	Les peuples autochtones ou les communautés locales ?		\boxtimes
	Les associations privées, commerciales et autres ?		\boxtimes
	ONG?	\boxtimes	
	Autres : veuillez détailler		
C2d (précédem ment 3.3.2d)	Les obligations CITES sont-elles intégrées dans :	Oui	Non
	Les stratégies nationales et locales de développement ?	\boxtimes	
	Les stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté ?	\boxtimes	
	Les processus de planification ?	\boxtimes	
	La comptabilité nationale ?		\boxtimes

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

E1 (précédem ment 1.7.1a)	Votre pays dispose-t-il d' / adhère-t-il à / est-il concerné par :	Oui	Non	Pas d'information
	 une stratégie et/ou un plan d'action international de lutte contre la fraude? 			
	 une coopération internationale comme un réseau international de lutte contre la fraude? 			
	 une stratégie et/ou un plan d'action national de lutte contre la fraude? 			
	 une coopération nationale interagences officielle comme un comité national interagences de lutte contre la fraude? 	\boxtimes		

Si vous répondez Oui à l'une de ces questions, précisez le niveau d'engagement et donnez des détails supplémentaires)

E2a (précédem ment 1.7.2a)	Votre pays dispose-t-il d'un processus ou mécanisme pour évaluer votre (vos) stratégie(s) ou activités de mise en œuvre de votre (vos) stratégie(s) ? Si « Oui », que faites-vous ?	Oui Non, mais une étude est envisagée Non Pas d'information.	
	Si « Oui » ou « Non », mais une étude est envisagée », quels outil	s estimez-vous utiles?	
E2b (précédem ment 1.7.2b)	Votre pays a-t-il utilisé la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), ou des outils équivalents ?	Oui	
	Si « Oui », veuillez fournir des commentaires sur les parties de la (utilisées et sur l'utilité de cette Compilation ou d'autres outils équiv améliorations qui pourraient y être apportées.		
	Si « Non », veuillez justifier ou dire quels sont les éléments qui ser Compilation ou d'autres outils équivalents vous soient utiles.	aient nécessaires pour que l	а
	le processus d'adoption de la strategie nationale de lutte contre sauvage et son plan d'actions sont en cours.	la criminalite liee aux espec	es

E3a	Votre pays s'appuie-t-il sur des évaluations des risques pour cibler	Toujours	
(précédem	son action de lutte contre la fraude affectant la CITES ?	Très souvent	
ment 1.7.4a)		Parfois	H
		Rarement	H
		Jamais	H
		Pas d'information.	
E3b	Votre pays a-t-il la capacité d'analyser l'information rassemblée	Oui	\boxtimes
(précédem ment	sur le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES ?	Non	Ш
1.7.4b)		Pas d'information.	
E3c	Votre pays a-t-il recours au renseignement criminel ¹ pour les	Toujours	
(précédem ment	enquêtes sur le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes	Très souvent	
1.7.4c)	CITE ?	Parfois	
		Rarement	
		Jamais	\boxtimes
		Pas d'information.	
E3d	Votre pays a-t-il mis en œuvre des activités du côté de l'offre pour	Oui	
(précédem ment	traiter le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES	Non, mais des	
1.7.4d)	durant la période couverte par le présent rapport ?	activités sont en	_
		préparation	\boxtimes
		Non	
		Pas d'information.	

-

Le renseignement criminel est l'information rassemblée, analysée et diffusée en vue d'anticiper, prévenir et/ou surveiller des activités criminelles. Les exemples comprennent l'information sur des suspects potentiels détenue dans une base de données sécurisée et les déductions sur les méthodes, capacités et intentions de réseaux criminels ou d'individus spécifiques qui sont utilisées pour soutenir efficacement l'application de la loi.

E3e (précédem ment 1.7.4e)	Votre pays a-t-il mis en œuvre des activités du côté demande pour lutter contre le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport ?	Oui Non, mais des activités sont en préparation	
		Non	
		Pas d'information.	

Durant la	période couverte par le présent rapport:	Oui	Non	Pas d'information
E4a (précédem ment 1.7.5a)	Des mesures administratives (p.ex. amendes, interdictions, suspensions) ont-elles été imposées pour des infractions relatives à la CITES?	\boxtimes		
	Si Oui, veuillez indiquer combien et pour quels types d'infraction détails. commerce illegal	ons. Si dis	ponible, jo	indre les
E4b (précédem ment 1.7.5b)	Y a-t-il eu des poursuites pénales pour des infractions graves relatives à la CITES?	\boxtimes		
	Si Oui, combien et pour quels types d'infractions? Si disponible illegal	e, joindre	les détails.	commerce
E4c (précédem ment 1.7.5c)	Y a-t-il eu d'autres poursuites judiciaires pour des infractions relatives à la CITES?	\boxtimes		
	Si Oui, quelles infractions et quels ont été les résultats? Veuillez jo	oindre les o	détails.	braconnage
E4d (précédem ment	Comment ont été utilisés les spécimens confisqués?		Cod	cher tout ce qui s'applique
1.7.5d)				3 applique
1.7.5d)	– Renvoi au pays d'exportation	<u>-</u>		э арричие
1.7.5d)	Renvoi au pays d'exportationJardins zoologiques et botaniques publics			
1.7.5d)	. ,			
1.7.5d)	 Jardins zoologiques et botaniques publics 			
1.7.5d)	Jardins zoologiques et botaniques publicsCentres de sauvetage désignés			
1.7.5d)	 Jardins zoologiques et botaniques publics Centres de sauvetage désignés Établissements privés approuvés 			
1.7.5d)	 Jardins zoologiques et botaniques publics Centres de sauvetage désignés Établissements privés approuvés Euthanasie 	ens confis	qués?	

RESSOURCES

R1a (précédem ment 2.2.1a)	Votre pays dispose-t-il de normes de service approuvées ¹ pour son/ses organe(s) de gestion ?	Oui Non	
	Si « Non », veuillez passer à la Question R1d. Si « Oui », pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?	les normes sont pour les service charge de l'application de la reglementation nationale en matiere de de	

Par exemple, un délai à respecter pour réagir à une décision d'émettre ou de ne pas émettre un permis, un certificat ou un certificat de réexportation.

		detention ou d'acquision le	egale	
	Si « Oui », votre pays fixe-t-il des objectifs de performance par rapport à pour ces normes¹? Si « Oui », quels sont-ils ?	·	Oui Non	
	Votre pays publie-t-il vos performances par rapport aux objectifs fixés pour respecter les normes de service ?		Oui Non	
	Si possible, veuillez indiquer quelles ont été vos performances par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport.			
	Si votre pays n'a pas atteint ses objectifs de performance, est-ce dû :	Oui		Non
	– à la disponibilité du financement ?			
	– au nombre d'effectifs ?			
	– à des compétences insuffisantes ?	ī		
	Si vous avez répondu « Oui » à « compétences insuffisantes », quelles compétences votre pays a-t-il besoin de renforcer ?			
R1b (précédem ment 2.2.1b)	Votre pays dispose-t-il de normes de service approuvées pour son/ses autorité(s) scientifique(s) ? Si « Non », veuillez passer à la Question R1d. Si « Oui », quels services concernent ces normes et quelles sontelles ?		Oui Non	
	Si « Oui », votre pays fixe-t-il des objectifs de performance par rapport à ces normes ? Si Oui, quels sont-ils ?		Oui Non	
	Si possible, veuillez indiquer les performances de votre pays par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport :			
	Si votre pays n'a pas atteint ses objectifs de rendement, est-ce dû :	Oui		Non
	– à la disponibilité du financement ?			
	- au nombre d'effectifs ?			
	– à des compétences insuffisantes ?			
	Si vous avez répondu « Oui » à « compétences insuffisantes », quelles compétences votre pays a-t-il besoin de renforcer ?			
R1c (précédem ment 2.2.1c)	Votre pays dispose-t-il de normes de service approuvées pour son/ses autorité(s) chargées de la lutte contre la fraude? Si Non, veuillez passer à la Question R1d. Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces		Oui Non	
	normes?			
	Si « Oui », votre pays fixe-t-il des objectifs de performance par rapport à pour ces normes ? Si « Oui », quels sont-ils ?		Oui Non	
	Si possible, veuillez indiquer les performances de votre pays par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport :			
	Si votre pays n'a pas atteint ses objectifs de rendement, est-ce dû :	Oui		Non
	– à la disponibilité du financement?			
	- au nombre d'effectifs?			
	– à des compétences insuffisantes?			

٠

Par exemple, 85% de toutes les décisions respecteront les normes de service.

Si vous avez répondu « Oui » à « compétences insuffisantes », quelles compétences votre pays a-t-il besoin de renforcer ?

R1d (précédem ment 2.2.1d)	Veuillez ne répondre à cette question que si vous avez répondu « Non » à la première partie de la question R1a, R1b ou R1c concernant l'existence de normes de service approuvées pour vos autorités:						
	Pour fonctionner efficacement, les autorités de votre pays disposent-elles de suffisamment de :						
	Organe(s) de Autorité(s) scientifique(s) Autorité(s) de lutte gestion contre la fraude						
	Financement?	Oui 🗌 Non 🛚	Oui 🗌 Non 🛚	Oui 🗌 Non 🛚			
	Personnel?	Oui 🛛 Non 🗌	Oui 🗌 Non 🖂	Oui 🛛 Non 🗌			
	Compétences ?	Oui 🛛 Non 🗌	Oui 🛛 Non 🗌	Oui 🛛 Non 🗌			

R2a (précédem ment 2.2.2a)	L'une des activités suivantes a-t-elle couverte par le présent rapport pour de la CITES au niveau national ?	Cochez tout ce qui s'applique			
	Engagement de personnel	\boxtimes			
	Mise au point des outils d'application				
	Achat d'équipements techniques pou	r l'application	on, le suivi ou	l'application	
	Autres : veuillez détailler				
R2b (précédemm ent 2.2.2b)	Durant la période couverte par le pré rapport, le budget de votre/vos:	sent	augmenté	stable	diminué
	Organe(s) de gestion				
	Autorité(s) scientifique(s)				
	Autorités de lutte contre la fraude				
R2c (précédemm ent 2.2.2c)	Votre pays a-t-il pu utiliser l'aide financière internationale au développement pour augmenter les capacités d'application de votre/vos :		Oui	Non	Non applicable
	Organe(s) de gestion? Autorité(s) scientifique(s)?				
	Autorités de lutte contre la fraude				
R2d (précédemm ent 2.2.2d)	Quel est le degré respectif de priorité niveau national, par les activités suiva		orer l'efficacite	é de l'applicatior	n de la CITES au
	Activité	Élevée	Moyenne	Faible	N'est pas une priorité
	Engagement de personnel	\square			
	Mise au point des outils d'application	\boxtimes			
	Achat de nouveaux équipements pour l'application, la surveillance continue et la lutte contre la fraude				
	Permis électroniques	\boxtimes			
	Autres (veuillez préciser)				

R2e (précédemm ent 2.2.2e)	Votre pays dispose-t-il d'un système opérationnel (p. ex., base de données électronique) pour la gestion des éléments suivants :	Oui	En préparation	Non
	Information sur les espèces			\boxtimes
	Information sur le commerce			\boxtimes
	Avis de commerce non préjudiciable			\boxtimes

R3a (précédemm ent 2.2.3a)	L'organe de gestion impose-t-il des droits pour :	Cocher tout s'ar	ce qui
,	 Procédures administratives 		\boxtimes
	 Délivrance de documents CITES (p. ex. importation, exportation, réexportation introduction en provenance de la mer) 	n ou	
	 Dédouanement des envois (p. ex. pour les importations, exportations, réexpo ou introductions en provenance de la mer d'espèces inscrites aux annexes C 		
	 Licences ou enregistrement des établissements produisant des espèces CIT 	ES	\boxtimes
	 Prélèvement d'espèces CITES 		
	 Utilisation d'espèces CITES 		
	 Affectation de quotas à des espèces CITES 		
	Autres : veuillez détailler		
R3b	Un barème des droits est-il publié?	Oui 🗌 N	on 🖂
(précédemm ent 2.2.3b)	Si Oui, veuillez fournir un lien internet ou une copie du barème au Secrétariat.		
R3c (précédemm ent 2.2.3c)	Votre pays a-t-il utilisé les recettes des droits pour l'application de la CITES ou por conservation des espèces sauvages ?	our la	
,	E	ntièrement	
	Pa	artiellement	
	ı	Pas du tout	
	No	n pertinent	
R3d		Oui	Non
(précédem ment 2.2.3d)			
	Votre pays collecte-t-il des fonds pour la gestion de la CITES en facturant des droits aux utilisateurs ?		
	droits aux utilisateurs ?		
	Les droits que facture votre pays couvrent-ils l'entièreté des coûts de la délivrand des permis ?	се	\boxtimes
	Votre pays dispose-t-il d'études de cas sur la perception et l'utilisation de ces droits ?		\boxtimes
	Si « Oui » à l'une des propositions ci-dessus, veuillez expliquer brièvement :		
	Votre pays dispose-t-il de mécanismes de financement innovants pour collecter fonds pour l'application de la CITES ?	des	\boxtimes
	Si « Oui », veuillez expliquer brièvement :		

R4a (précédem ment 2.2.4a)	Votre pays applique-t-il des mesures d'incitation¹ telles que celles qui s'document CoP14 Doc 14.32 pour appliquer la Convention ? Oui / Non Diligence raisonnable	⊠	d'autres
R4b (précédem ment 2.2.4b)	Avez-vous éliminé les mesures d'incitation préjudiciables à la biodiver Pas du tout Très peu Un peu Complètement	sité ?	
	INFORMATION / SENSIBILISATION		
A1 (précédem ment 3.2.1a)	Les autorités CITES ont-elles participé à l'une des activités suivantes pour mieux faire connaître les obligations découlant de la Convention au grand public et aux groupes d'usagers pertinents ? - Conférences de presse - Communiqués de presse - Articles de journaux, brochures, dépliants - Interventions à la télévision - Interventions à la radio - Présentations - Consultations au public/ réunions Études de marché - Expositions - Information aux frontières - Ligne téléphonique spéciale	Grand public	Groupes d'usagers pertinents

Définies comme « Incitations sociales et économiques encourageant et régulant la gestion durable et le commerce responsable de la flore et de la faune sauvages et encourageant l'application efficace de la Convention ». L'intention de ces mesures n'est pas de promouvoir le commerce des espèces sauvages en tant que tel mais de veiller à ce que tout commerce des espèces sauvages soit durable.

- Site(s) web - si oui, fournir le(s) lien(s)

Veuillez joindre des copies de tout point ou décrire des exemples

Autre (à préciser)

A2a (précédem ment 3.2.2a)	À quelle fréquence les autorités de votre pays visitent-elles le site web de la CITES ?					
	Veuillez cocher les cases indiquant l'utilisation la plus fréquente (si nécessaire, décidez d'une moyenne parmi le personnel). Groupe ciblé	Quotidienne	Hebdoma- daire	Mensuelle	Moins fréquemmen t	Non connue
	Personnel de l'organe de gestion					
	Personnel de l'autorité scientifique					
	Personnel de lutte contre la fraude					
A2b	Quelle a été votre expérience en utilisant le site	web de	la CITES ?	Exc	ellente	
(précédem ment				Bon	ne	
3.2.2b)				-	enne	
					ıvaise	
	Très mauvaise \Box					
	Pas d'information.					
	Autres commentaires sur le site web de la CITES? (cà-d. les aspects utiles, les difficultés rencontrées, quelles autorités estiment quelles fonctions ou quels outils les plus utiles, ce qui fait défaut, etc.) :					

Commentaires généraux

Veuillez joindre tous autres commentaires, y compris au sujet du présent format.

Item		
Copie du texte complet de la législation CITES si modifiée	Ci-incluse	
Lien(s) web	Non disponible	
	Jointe précédemment	
Veuillez faire la liste de tout matériel annexé au rapport, p. ex., ba etc. :	rème des tarifs, matériel de	e sensibilisation,
Votre pays a-t-il rencontré des obstacles dans l'application de la	Oui	
Convention et pouvant requérir de l'attention ou de l'aide ?	Non	\boxtimes
	Pas	
	d'information	
Si « Oui », veuillez décrire l'obstacle et le type d'attention ou d'aid	e demandé.	
Y a-t-il des exemples de bonnes pratiques que vous souhaiteriez	Oui	
partager avec d'autres Parties ?	Non	\boxtimes
	Pas	
	d'information	
Si « Oui », veuillez expliquer en détail / fournir un ou des liens :		
De quelle manière ce format de rapport pourrait-il être amélioré ?		

Nous vous remercions d'avoir complété ce Rapport. Veuillez ne pas oublier de joindre les fichiers pertinents auxquels vous faites référence dans ce rapport lorsque vous le soumettrez au Secrétariat.